ARRONDISSEMENT ET CANTON de Montreuil sur Mer

VILLE DE MERLIMONT

(62155)

Tel: 03.21.94.72.18 Fax: 09.70.32.29.58

Objet: Fibre optique.

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE Restriction de la circulation et de stationnement

SUR TOUTES LES ROUTES DE LA COMMUNE

Le Maire de Merlimont,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par Mr WARTELLE Julien de la société AXIONE de Fleuchy (62).

à l'effet d'obtenir une restriction de circulation, de stationnement et un rétrécissement de chaussée pour LE PASSAGE DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LA COMMUNE.

Considérant qu'il lui appartient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux.

ARRETE

Article 1: La circulation et le stationnement des véhicules seront restreints au droit des chantiers considérés, du 11 mars 2019 au 06 mai 2019, pour réaliser la plantation de poteaux et tirage de la fibre optique souterrain et aérien sur appuis Orange et Enedis.

Article 2: Les restrictions consisteront en :

- une chaussée rétrécie,
- une interdiction de stationner,
- une limitation de vitesse à 30 km/heure.

Article 3: Des panneaux de signalisation, conformes à la réglementation, seront posés aux extrémités des sections de la voie concernée par les soins de l'entreprise chargée des travaux qui prendra toutes dispositions afin d'éviter les accidents. La circulation se fera par feu tricolore ou manuellement selon la nature du chantier et les besoins des usagers.

Article 4: L'entreprise prendra toutes dispositions, lors de l'exécution des travaux afin de ne pas détériorer le mobilier urbain, les plantations, ainsi que les trottoirs existants.

Article 6: Les services de police, gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Merlimont, le 11/03/2019.

Le Maire,
Mary BONVOISIN